

# PROJET DE PLAN DE SITE & PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES

## Introduction

La commune avise l'ensemble de ses habitants de l'ouverture simultanée de deux enquêtes publiques concernant Compesières :

- Un projet de plan de site
- Un projet de modification des limites de zones

Ces deux documents sont liés et ont été élaborés en parallèle. Ils sont présentés sous la forme de deux plans d'ensemble (voir au verso) et sont l'aboutissement de nombreuses années de réflexion. Plusieurs études complémentaires ont été nécessaires, analyses et vérifications diverses dont les recommandations finales ont été intégrées.

## Objectifs

Une fois validés par le canton, ces documents permettront à la commune :

- la réalisation d'un nouvel équipement scolaire
- la mise en œuvre de projets de réhabilitation et d'aménagement, tels la rénovation de certains bâtiments afin d'en assurer leur pérennité
- la préservation du site historique de Compesières qui figure à l'inventaire des sites ISOS d'importance nationale pour l'ensemble de ses qualités architecturales, paysagères et historiques

## L'enquête publique

Les documents soumis à l'enquête publique sont consultables jusqu'au 18 mars 2017 :

- Au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, rue David Dufour 5, 1211 Genève 8
- à la mairie de Bardonnex, route de Cugny 99 (Commanderie) à Compesières, selon les heures d'ouverture : lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, et jeudi de 8h30 à 18h sans interruption. Tél : 022 721 02 20
- sur Internet :  
**pour le plan de site**  
[www.ge.ch/patrimoine](http://www.ge.ch/patrimoine)  
**pour la modification des limites de zones**  
[www.ge.ch/amenagement/procedures](http://www.ge.ch/amenagement/procedures)

La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*La mairie*

Charrot

Landecy

Bardonnex

Compesières

Croix-de-Rozon



## 1. Projet de plan de site

Il a pour but principal de protéger le noyau historique de Compesières et d'en définir sa réhabilitation. Un règlement accompagne le plan et détermine des principes architecturaux et paysagers, entre autres les bâtiments à préserver ou à démolir (par exemple : les pavillons scolaires et parascolaires provisoires), les espaces de cours et accès à aménager et surtout, définit l'emplacement du futur groupe scolaire (vers le centre communal).

### L'enquête publique

Elle permet aux personnes intéressées d'adresser leurs observations par écrit jusqu'au 18 mars 2017 au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, **Office du patrimoine et des sites**, rue David-Dufour 5, case postale 22, 1211 Genève 8.

## 2. Projet de modification des limites de zones

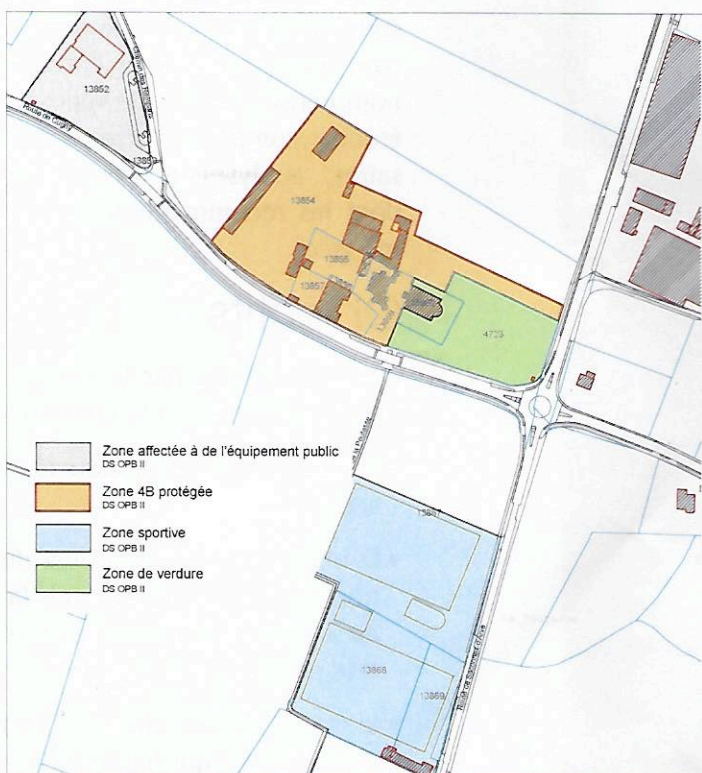
Il s'agit principalement d'une mise en conformité, plutôt que d'une modification. En effet, aujourd'hui, les bâtiments scolaires, la mairie, l'église et son cimetière, l'auberge communale ainsi que les activités sportives se trouvent en zone agricole.

Une fois le plan adopté, la zone déjà construite autour du château sera en zone 4B protégée, le cimetière en zone de verdure, les installations sportives en zone sportive et enfin la parcelle du centre communal en zone affectée à de l'équipement public, ce qui permettra la réalisation du futur groupe scolaire.

Ce projet de modification des limites de zones vise également la mise en valeur et la réhabilitation du site de Compesières par la création de trois pôles, civique, scolaire et sportif.

Un projet de loi et un exposé des motifs complètent le plan.

Sans ces modifications de zone validées par le canton, aucun projet sur Compesières ne pourra voir le jour.



### L'enquête publique

Elle permet aux personnes intéressées d'adresser leurs observations par écrit, durant ce délai, au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, **Office de l'Urbanisme**, rue David-Dufour 5, case postale 22, 1211 Genève 8.